

Les subsides

Je ne crois pas que personne à la Chambre ait le monopole de la sécurité. En ce qui nous concerne, les initiatives de notre gouvernement et de nos ministériels sont vraiment on ne peut plus éloquentes. En 1979, je le répète, nous avons établi la Commission d'enquête Grange sur l'incident de Mississauga, ce qui constituait un important pas en avant. En 1979, nous avons commandé l'enquête Dubin sur la sécurité aérienne. Le cadre législatif découlant des recommandations de ces deux commissions d'enquête est examiné à l'heure actuelle par la Chambre et par le comité. Nous avons accéléré l'adoption du projet de loi sur le transport des marchandises dangereuses. Nous n'avons pas émasculé ce projet de loi, comme l'a prétendu le député de Gander-Twillingate (M. Baker). Nous ne l'avons pas affaibli, nous en avons plutôt accéléré l'adoption. Vraiment, nous l'avons fait en dépit des gouvernements provinciaux, des entreprises et du secteur du camionnage. L'ex-ministre des Transports avait clairement établi que ces règlements ne seraient promulgués que dans un an. Nous avons reçu des piles de lettres des divers gouvernements provinciaux, de l'association des entreprises de camionnage et de je ne sais qui d'autre, recommandant que les règlements régissant le transport des marchandises dangereuses n'entrent pas en vigueur en 1985, mais bien en 1986. Nous avons dit qu'il nous fallait agir au plus tôt, dans l'intérêt de la sécurité publique et de la sécurité des transports, ce qui ne veut pas dire qu'on ne doit pas faire preuve de prudence dans ce domaine jusqu'à ce que les règlements soient mis en vigueur. Un bon camionneur et une bonne entreprise de transports respectent déjà les règlements.

Il existe des règlements tacites, notamment en ce qui concerne les conteneurs servant au transport des produits inflammables. En principe, il n'y a pas de règlement d'établi mais, dans la pratique, les entreprises de transport suivent un code très strict. Certaines de ces entreprises font d'elles-mêmes du bon travail, d'autres pas. Ce que nous cherchons à faire, c'est d'arrêter un ensemble de règlements bien compris et clairement applicables que tout le monde pourra adopter et respecter. Voilà ce à quoi nous visons.

Ce qui est regrettable dans ce débat, comme l'a insinué le très honorable chef de l'opposition (M. Turner), c'est que les deux partis ont semblé s'intéresser davantage aux points politiques qu'ils pouvaient marquer en soulevant à la Chambre des communes la question des élections provinciales en Ontario qu'à traiter des véritables problèmes à l'étude. On a pu le voir dans la façon dont le député de Birds Hill . . .

M. Blaikie: Winnipeg-Birds Hill.

M. Mazankowski: Pardon, le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) donc, a essayé de justifier le dossier affligeant du gouvernement néo-démocrate au Manitoba dans le domaine de l'environnement. Alors qu'il essayait d'expliquer au député de Selkirk-Interlake (M. Holtmann) comment rationaliser cette

étude, il m'a rappelé un peu son propre chef qui criait victoire lors des dernières élections alors qu'il a perdu deux sièges.

M. Blaikie: Un siège.

M. Mazankowski: Le fait est que dans le numéro du 15 mars du *Winnipeg Free Press* on titrait: «La province échoue à l'examen sur l'environnement».

M. Keeper: Vous perdrez bien plus que deux sièges la prochaine fois.

M. Mazankowski: Il est probable que le gouvernement de Winnipeg, suite à son bilan dans le domaine de l'environnement, sera flanqué à la porte, comme il se doit. Permettez-moi de citer un article du *Winnipeg Free Press*:

Selon la Fédération canadienne de la nature, le Manitoba prend moins de mesures que toute autre province canadienne, pour assurer la protection de son environnement.

Voyez comment pour le NPD il y a deux poids deux mesures, monsieur le Président. Il essaie de jeter tout le blâme sur l'Ontario. Voici une autre manchette: «Le Manitoba se classe dernier au chapitre des forêts dans le rapport». Quelle est la province qui occupe la première place, monsieur le Président?

M. McKenzie: L'Ontario.

M. Mazankowski: L'Alberta.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: L'Ontario vient au second rang.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Et vous savez où se classe le Manitoba, monsieur le Président? Au dixième et dernier rang. Et c'est là où se trouvera mon collègue sitôt après les prochaines élections s'il continue à faire des affirmations gratuites. Il a un ton très sincère. Il donne un bon spectacle. Je lui reconnais tout le mérite qui lui revient.

Une voix: Un peu moralisateur.

M. Mazankowski: En effet. Je peux dire aux députés que la plupart des paroles du député sont creuses. Il y a pour lui deux poids deux mesures, surtout lorsqu'il essaie de jeter tout le blâme sur l'Ontario.

M. Blaikie: Il a essayé de vous faire porter le chapeau.

M. Mazankowski: Il a été juste. Je dois avouer qu'il s'est montré juste à mon égard mais il ne faut pas que nous nous laissions emporter par nos sentiments.

M. Keeper: Nous ne voulons pas trop vous bousculer.

M. Mazankowski: Je vous en remercie. Le député a déclaré qu'il ne tenait pas trop me bousculer et je lui en sais gré. Il sait que je suis un homme fort bon, généreux et de grand cœur et que j'aime mon travail.

Une voix: Et modeste de surcroît?